

CTM du 22 mars 2022

Déclaration liminaire de la FSU

Madame la ministre, monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les directrices et directeurs, mesdames, messieurs, cher.es camarades.

Nous avons commencé par « madame la ministre », parce que la FSU a eu la faiblesse d'imaginer qu'à défaut de présider le CTM usuellement comme il se doit dans des ministères civilisés, la - voire les ministres - seraient présent.es pour un CTM qui est le dernier de la mandature. Hélas !... Mais les « services » lui auront sûrement dit que sa présence n'était pas nécessaire...

Dernier CTM de la mandature, sauf surprise, et donc l'occasion de tirer un premier bilan. Rassurez-vous, nous ne serons pas excessivement long !...

D'un point de vue politique, au regard des ambitions et des missions de ministères en charge de l'environnement, il s'agit d'une mandature caractérisée par la valse des ministres : quatre ministres en cinq ans ! Malgré les rapports du GIEC toujours plus alarmistes, malgré l'engagement de la jeunesse et des citoyen.es pour le climat, une politique de petits pas quand effondrement de la biodiversité et dérèglements climatiques se sont fait toujours plus prégnants. Nous retenons également une fuite en avant vers les technologies dites vertes, en particulier avec le ministre des transports. Et puis ... une ministre de la cohésion des territoires qui n'a eu de cesse d'affaiblir la capacité à agir de la transition écologique. Centralisation et concentration des pouvoirs de l'Etat autour des préfet.tes, décentralisation des missions auprès des collectivités. Mais que reste-t-il aux ministres ? Un pouvoir réglementaire affaiblit par le pouvoir de dérogation donné aux préfet.tes et maintenant aux collectivités territoriales par le très hypocrite droit à l'expérimentation !

Quant au rôle et au poids de tou.tes ces ministres en tant que patron.nes de 68 434 agent.es, combien d'arbitrages interministériels perdus ? Parce que depuis 1971 pour le ministère en charge de l'environnement, perdure le même syndrome d'être le ministère de l'impossible : des arbitrages interministériels toujours en défaveur de l'environnement, le peu de culture environnementale des politiques et des élites, la prédominance de l'économie, voire la finance dans les choix politiques, le manque de confiance et de considération des gouvernants envers les citoyen.nes et leur capacité de réflexion et d'action. A ce titre, la gestion des résultats de la convention citoyenne pour le climat est caractéristique. L'abîme entre l'ambition des citoyen.nes et la loi supposée les retranscrire démontre une nouvelle fois le décalage entre les aspirations de la société et les gouvernants et va décrédibiliser pour longtemps ce mode de participation des citoyen.nes.

Nous vous proposons quatre regards : les moyens, les missions et organisations, la carrière et la rémunération, le dialogue social.

Sur les moyens, cette mandature est caractérisée par la baisse continue des effectifs. Et si la loi de finances 2021 peut apparaître moins pire que les années précédentes, on est loin du compte. Nous, organisation syndicales, avons déjà eu l'occasion de le dire, ensemble et séparément tout au long de ces cinq années. La FSU le répète : vous ne pouvez prétendre mener une politique ambitieuse, à la hauteur des défis de demain (d'aujourd'hui ?!) sans un grand service public de l'environnement, au sens large de notre pôle ministériel. Un service public capable d'inciter, de conseiller, de financer, d'expertiser, de réguler, de planifier.

Une dégradation de notre capacité à assurer les missions de service public, sans parler des à-coups ponctuels générateurs de surcharge. Un exemple : le plan France Relance. Dans son rapport sur la préparation et la mise en œuvre du plan de relance publié le 9 mars dernier, la Cour des Comptes relève que sa mise en œuvre a pu mettre sous tension des opérateurs, les suites parfois favorables données à certaines de leurs demandes de renfort temporaire en effectifs (même sous forme d'intérim) contrastent avec la position prise vis-à-vis de la majorité des administrations centrales et services déconcentrés qui ont dû assumer la surcharge de travail à effectif constant.



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Et concernant les opérateurs et le recours à l'intérim, la Cour des Comptes cite l'exemple de l'ADEME et estime que le surcoût constaté de l'intérim est de 28,7 % par rapport au coût d'embauche en CDD.

Misère sociale et gabegie financière !

Missions et organisation ... Un sujet constant des CTM de la mandature. Et le premier mot qui nous vient à l'esprit pour caractériser cette période, c'est « démantèlement » ! Certes, il y a eu la création de quelques établissements publics : OFB, ANCT, Parc national de forêts ... mais dans quelles conditions ! Et pour le reste, on ne compte plus les arrêtés de réorganisation ; la perte de sens et la détresse au travail sont des préoccupations récurrentes, ici ou là ! Aujourd'hui encore, on aborde une nouvelle fois la disparition de l'ENTE. La revue des missions est une vaste plaisanterie qui ne nous fait pas rire. La loi 3DS à la toute fin de cette législature est emblématique de ce démantèlement. Nous y reviendrons plus tard.

Moyens, missions : plus que jamais, le slogan que nous avons porté en ce début de mandature reste d'actualité : Make notre ministère great again ! Loin de nous d'être nostalgique avec ce slogan ; juste ambitieux ... Et vous ?

Carrière et rémunérations : il y a les mauvais coups de cette législature : loi de destruction de la fonction publique, gel du point d'indice, ... et les mauvaises réponses qui vous sont propres : absence de revalorisation des quasi-statuts, création de corps d'établissement, RIFSEEP des corps techniques etc...

Quant au dialogue social, il faut se souvenir des soubresauts de cette instance boycottée et reconvoquée à maintes reprises. Des instances, quel qu'en soit le niveau, vécues par les représentant.es élu.es des personnels comme des chambres d'enregistrement. Au-delà de la quantité de réunions, nous recherchons désespérément la qualité. Nous l'avons entrevue dans les dernières négociations ; vous devriez vous en inspirer pour le fonctionnement des futurs CSA !...

Sombre bilan, car il traduit la trajectoire de notre pôle ministériel. Il y a nécessairement, et heureusement, au sein des services des petites victoires, des satisfactions.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Nous n'oublions pas non plus deux ans de crise sanitaire.

Dans cet environnement de travail bousculé, instable, les 68 434 agent.es de notre pôle ministériel ont cependant toujours répondu présent.es, malgré tout. Et la FSU, qui contribue à porter leurs voix, souhaite conclure ce très court bilan en mettant en avant l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut, leur fonction, leur place dans l'organigramme. Leur motivation professionnelle est notre richesse ! Ne la perdons pas plus !

Venons-en maintenant aux sujets d'actualité.

Au premier rang, les conséquences de la loi 3DS, avec parmi les nombreux sujets de préoccupation touchant au pôle ministériel, deux sujets immédiats.

Le devenir du réseau routier national, des DIR et des agent.es concernée.es. Beaucoup de questions lors de la réunion informelle de la revue des missions sur le programme 203 relatif aux infrastructures et services de transport. Peu de réponses. L'impact sur l'organisation future des services en région et leurs agent.es reste une question à part entière que nous ne voulons pas voir traiter au dernier moment.

A l'issue de cette réunion, nous attendons pour le moins le calendrier des concertations mis en regard des principales étapes des transferts aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'inquiétude de nos collègues se manifeste par des grèves et la réaction de l'administration est immédiate : gel pour deux ans des effectifs en exploitation. Une telle annonce avait été faite cet automne pour la DIR Ile-de-France après le blocage du Marché de Rungis, elle vient d'être renouvelée la semaine dernière pour la DIR Centre-Ouest après, entre autres, le blocage de la rocade de Bourges. Au-delà du fait que ces annonces ne répondent pas à l'ensemble des revendications de nos collègues, qu'elles sont insuffisantes pour leur permettre de travailler correctement, et qu'on pourrait y voir un geste en direction des collectivités pour les inciter à prendre les routes qu'on leur proposera, elles restent une petite avancée, un petit pas, comme dirait la ministre. Mais seront-elles vraiment effectives ? Et seront-elles généralisées à l'ensemble des DIR ou faut-il appeler nos collègues à bloquer l'ensemble des agglomérations du pays pour les obtenir ?



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



La loi 3DS, c'est aussi le transfert de Natura 2000 aux régions. Nous savons que la mise en œuvre est engagée. Quelle est la liste arrêtée des sites transférables ? Quels impacts pour les services et les agent.es ? Et donc, quels sont les principes retenus par l'administration pour la mise en œuvre de ce transfert ? Mais également, quelles régions sont candidates ? Quel rôle joue l'ARF ? Nous n'avons aucune information, mais pour les chef.fes de services, le sentiment dominant, c'est qu'on ferme boutique !

Là encore, pour le moins, nous attendons un calendrier pour les concertations !

La loi 3DS, enfin, c'est la possibilité de mutualisation des fonctions entre établissements publics analogues. La régularisation d'un dispositif illégal mis en place avec la mutualisation des services informatiques par les directeurs et directrices des agences de l'eau, convaincus qu'il vaut mieux donner le bâton pour se faire battre ! Ce sont aussi des dizaines de chantiers de mutualisation en cours qui vont pouvoir aboutir. Ce sont déjà des pressions pour que les agent.es concerné.es voient leur contrat modifié.

Le dossier télétravail : Au-delà de la satisfaction que nous pouvons partager d'être parvenu à un accord ministériel, nous constatons déjà et malheureusement sans surprise, toute la difficulté à le décliner localement. Bien sûr, des établissements publics extrêmement frileux, immatures en termes de négociation et plus graves, le signe d'une incompétence managériale généralisée, quel que soit le niveau d'encadrement. Même dans les services qui doivent « juste » le décliner localement, sans le remettre en question, nous remontent des situations de refus de l'appliquer. On est loin, très loin des convictions de la ministre exposées lors de la signature des protocoles !

Plus spécifiquement en ces temps d'explosion du coût des carburants, quelle réponse à notre courrier vous demandant d'inciter fortement les chef.fes de service, dans les services comme dans les établissements publics, à utiliser toutes les possibilités ouvertes par l'accord ministériel, en particulier celle de télétravailler 3 jours par semaine, sans restriction sur les missions télétravaillables ni sur l'organisation du service ?



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Nous avons mis sur la table des négociations la compatibilité du télétravail avec le forfait mobilité durable. Concrètement, sa mise en œuvre dans les situations spécifiques de télétravail contraint lié au confinement ne va pas de soi : refus, prime partielle ... Nous vous avons interpellé ; nous attendons des réponses sur cette situation spécifique et plus largement, à plus long terme, à hauteur de l'incitation aux transports doux que le pôle ministériel se doit de promouvoir.

L'actualité relative à la carrière et à la rémunération des personnels reste chargée.

Après avoir fait des corps d'ATE et de TE des corps d'établissement, mettant de fait les parcs nationaux sous curatelle forte de l'OFB, vous décidez la création d'un corps d'établissement à VNF pour les PETPE VNPM.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Nous avons bien noté l'annonce faite en revue des missions sur les infrastructures et services de transport de deux réunions informelles à venir sur les projets de décret.

Mais en est-on vraiment déjà là ?!

Aucun échange préalable avec les organisations syndicales sur l'opportunité de découper en morceaux un corps à deux spécialités. Avec constance, vous vous emparez d'une vraie question, ici touchant à l'indemnitaire, pour y apporter de mauvaises réponses, unilatéralement. Classiquement, vous allez concerter sur une décision prise et quoiqu'il en soit, le CTM jouera sa fonction que vous lui avez assignée de chambre d'enregistrement.

Toute ressemblance avec la méthode appliquée pour le RIFSEEP des corps techniques n'est pas fortuite ...

Dans les discussions en cours, au croisement de deux dossiers, quelle reconnaissance et donc quelle prise en compte des TSDD des laboratoires d'hydrobiologie pour le groupe de fonctions G2 ? Ils ou elles ont des compétences techniques pointues reconnues au niveau régional ou national mais ne sont pas chargées de missions ? Comment est-il possible que le complément IFSE pour l'inscription au comité de domaine soit différent entre les ITPE et les TSDD ? En effet, pour être inscrit au comité de domaine, les TSDD et les ITPE doivent remplir les mêmes conditions d'emploi et exigences de compétence !

Nous vous avons demandé d'aller chercher un arbitrage interministériel sur la revalorisation du quasi statut agences de l'eau, tant les propositions des directeurs et directrices d'agence étaient indigentes...Jugez vous-même : 0,7% d'augmentation alors que ce quasi statut n'a connu aucune revalorisation ni indiciaire ni indemnitaire depuis sa création. Nous vous demandons un peu plus de courage et d'ambition que de porter à l'arbitrage leurs propositions. D'autant plus que le dégel du point d'indice annoncé sans autre précision par la ministre de la fonction publique, pourrait rendre ces propositions encore plus insignifiantes et caduques !



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Dans les lycées professionnels maritimes, les agent.es contractuel.les enseignant.es et d'éducation n'ont pas perçu la prime d'équipement informatique depuis deux ans, pas plus que la prime d'attractivité. La FSU vous a alerté à plusieurs reprises de cette situation depuis plusieurs mois... sans véritable réponse sinon que cela "allait se faire"... Aujourd'hui, toujours rien... Les textes auraient fait l'objet de nombreux échanges avec le guichet unique, mais maintenant, ces textes seraient stabilisés... A quand une concertation ? A quelle date un passage en CTM pour qu'ils soient applicables et que les agent.es perçoivent cette prime ?

2022, année électorale. Nous ne mésestimons pas l'importance du rendez-vous politique, loin s'en faut, mais nous nous intéressons ici aux élections générales dans la fonction publique et à l'organisation des scrutins sur notre pôle ministériel. Ce point se décline à l'ordre du jour de cette séance. Vous sollicitez à nouveau l'avis du CTM sur un arrêté cadre de création des CSA sur l'ensemble du périmètre ministériel. Le sujet des CSA communs a déjà été « débattu » dans cette instance, mais nous sommes tenaces !

Nous évoquions précédemment la pauvreté du dialogue social. La FSU est convaincue qu'on gagne en qualité quand les débats impliquent au premier chef les agent.es et leurs représentant.es du périmètre concerné.

Ce pourquoi, elle ne cesse de revendiquer la création de CSA communs aux agences de l'eau, d'une part, et aux parcs nationaux, d'autre part. Le dialogue social est-il condamné à être le parent pauvre des mutualisations ?

Parce que des réunions informelles ne peuvent constituer une structure d'échanges satisfaisante, elle milite pour la création d'un CSA de réseau « Mer ». Mais la création de la DGAMPA a été faite a minima, sans chercher à réintégrer les DML des DDTM dans le giron de plein exercice du ministère de la mer. La FSU le regrette et renonce à déposer un amendement en ce sens : On ne peut décemment exclure les agent.es de ses services et leurs représentant.es des instances de dialogue social.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



La FSU a eu l'occasion de mettre en avant les risques spécifiques propres aux parcs nationaux. Elle demande en conséquence que des formations hygiène et sécurité puissent être créées dans les parcs nationaux, même si les effectifs pour chacun des parcs est inférieur à 200 agent.es. Les ISST et les directeurs de parcs nous rejoignent dans cette attente.

En conséquence, la FSU a (re)déposé des amendements dont nous débattons lors de l'examen du point consacré.

Pour terminer, nous souhaitons juste insister sur un point particulièrement délicat, au regard des conséquences humaines désastreuses qu'il génère : la disparition programmée de l'ENTE.

Nous n'avons toujours pas perçu l'intensification du dialogue social mis en avant par la ministre. Deux réunions du comité de suivi...alors que des informations et des orientations transpirent régulièrement ! Ici comme pour le transfert des laboratoires d'hydrobiologie, votre administration les ignorent et ignorent en conséquence les engagements des ministres !

A court terme beaucoup d'inconnues : absence de visibilité sur les fiches de poste, abandon de missions, devenir des agent.es du site d'Aix en Provence, en particulier celles et ceux laissés.es sur le bord de la route, sans poste identifié. Estimés.es à 25, mais du fait d'un positionnement ségrégationniste de l'ENTPE (pas de C, quelques catégories A voire des B) ils et elles seront vraisemblablement plus de 30 !

A moyen terme, sont déjà envisagées de nouvelles restructurations, au-delà des 2/3 ans ...

Rien d'écrit, que de l'oral ! Toutes les réponses ne sont pas dans l'arrêté de restructuration examiné ce jour, loin s'en faut !



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Pour terminer, nous souhaitons évoquer la guerre qui plonge l'Ukraine dans le chaos et le monde dans l'incertitude. Indifféremment des enfants, des femmes et des hommes meurent ou sont forcés à l'exil sous les bombes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies.

La FSU affirme sa solidarité avec le peuple ukrainien, réfugié-es et combattant-es, ainsi qu'avec les citoyen-nes russes et biélorusses qui expriment leur opposition à la guerre.

La FSU milite pour une politique d'accueil de tou-tes les réfugié-es, loin des considérations nauséabondes laissant entendre la possibilité de choisir, parmi les personnes qui fuient des pays en guerre, celles qui mériteraient plus que d'autres d'être accueillies dignement.

Parce que cette actualité montre que l'horreur est toujours possible, nous soumettons à notre réflexion à tous ce que signifie un environnement humain viable, sans même dire soutenable. Dans son avis du 27 mai 2021 sur l'urgence climatique et les droits de l'homme, la Commission nationale consultative des Droits de l'homme avertit de la double menace d'un conflit armé et des effets du changement climatique. On y apprend l'existence d'une « Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles » ; Les techniques visées, par « la manipulation délibérée de processus naturels, modifient la dynamique, la composition ou la structure de la Terre ».

En temps de « paix » et hors de toute catastrophe majeure, cette définition illustre la gravité de ce que fait subir l'humanité au climat et à la biodiversité ; et nous rappelle que tout est lié car des conflits majeurs seront inévitables si nous n'agissons pas collectivement à temps.

D'une certaine façon, le 6^{ème} rapport du GIEC, passé quasiment inaperçu, ne dit malheureusement pas autre chose.

Nous vous remercions pour votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

